



B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

1- PRESERVER LA VIE DES CENTRES URBAINS ET VILLAGES

Protéger les centralités actuelles ou émergentes de la grande circulation

Lien(s) :

- Fiche n°17 : Créer un itinéraire Est-Ouest dans le moyen-pays et unifier le haut pays avec le littoral
- Fiche n°26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite
- Fiche n°15 : Mettre en œuvre le programme de travaux sur le réseau départemental



Enjeux

Mettre en cohérence la fonctionnalité des voies et leurs traitements
Améliorer la lisibilité de la voirie et le niveau de service (sécurité, temps,...)
Assurer le partage modal

Actions

Réalisation de voies d'évitement afin de protéger les centres de vie
Réaménagement des voiries traversant les villages

Suites à donner

Plusieurs projets sont à réaliser :

Réaménagement de la déviation Nord de Vallauris - Déviation de l'ex- RN7 à Golfe Juan - Achèvement de la RD35 bis à Antibes - Réaménagement de la traversée du Bar sur Loup - Aménagement du Rond-point de Pré-du-Lac à Châteauneuf - Création de la déviation du village de Biot - Création de la déviation du STIC et de son prolongement au rond point de l'Eganaude - Création de l'évitement Ouest de Valbonne (RD3) - Aménagements de la traversée de village du Rouret - Aménagements de la traversée de Roquefort-les-Pins au droit des pôles administratifs et scolaires

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Les communes pour les voies relevant de leurs compétences
Le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour les voies relevant de sa compétence

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Communes pour les aménagements sur voiries départementales

Echéances

CT / MT / LT	Aménagement de la déviation nord de Vallauris - Aménagements de la traversée de village du Rouret - Achèvement de la RD35 bis à Antibes - Réaménagement de la traversée du Bar sur Loup - Aménagement du Rond-Point de Pré-du-Lac à Châteauneuf - Création de la déviation du village de Biot - Déviation de la RN7 à Golfe Juan (2010) - Liaison du Rond point de l'Inra (RD535) jusqu'au RD98 (Rond point de l'Eganaude) - Création de l'évitement Ouest de Valbonne (RD3) - Création de la déviation Est de Pré-du-Lac - Aménagements de la traversée du village de Roquefort-les-Pins - Déviation du Rouret
--------------	---

Estimations financières prévisionnelles

Coûts des réaménagements de voies et de projets de contournement de centralités à déterminer
Opérations prévues dans le plan de résorption des points-noirs du Conseil Général des Alpes-Maritimes :
Achèvement de la RD35 bis à Antibes : 24 000 k€ - Déviation de la RN7 à Golfe Juan (2010) : 40 000k€ - Aménagements de la traversée de Roquefort-les-Pins au droit des pôles administratifs et scolaires (aménagement d'un giratoire au carrefour Maria Matter) : 1 400 k€

Indicateur(s) de suivi

Comptages routiers sur les voies nouvelles et les voies en principe soulagées
Mesures ponctuelles des vitesses des véhicules - Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit

RESEAU DE VOIRIE PROJETE



Source : Etudes Urbaines et Projet de Territoire - SCOT CASA 2006